



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17 Juin 2020
~~~~~	
Date d'affichage	17 Juin 2020
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL  
KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Madame Rose-Marie LAINÉ à Monsieur François GAINNETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Éric DECLUY a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1903 – OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS  
SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS  
LIES AUX ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITE**

**N° 20.1903 – OBJET : RECRUTEMENT D’AGENTS CONTRACTUELS  
SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS  
LIES AUX ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D’ACTIVITE**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l’article 3 2,

Considérant qu’il est nécessaire de recruter des personnels pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d’activité tels que l’entretien saisonnier des espaces verts, le centre de loisirs (ALSH), les remplacements de personnels administratifs et sociaux en période estivale.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.

Ces agents assureront des fonctions exercées à temps complet ou à temps non complet.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l’indice terminal du grade de référence.

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d’**AUTORISER** Madame le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels en référence aux grades d’adjoint technique, d’adjoint administratif, d’adjoint social et d’adjoint d’animation pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d’activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

⇒ de **S’ENGAGER** à inscrire les crédits correspondants au budget principal « Ville ».

⇒ d’**AUTORISER** Madame le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

⇒ de **PRECISER** que la présente autorisation concerne également le renouvellement éventuel du contrat d’engagement dans les limites fixées par l’article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir dans la limite de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 25 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN